

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . . . 7 — Payable
„ la province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION.

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spui
et chez les Héritiers Doorman, librai-
res, Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, SAMEDI 27 JANVIER.

Revue Politique.

La question des clubs préoccupe les esprits en France avec très-juste raison. La presque totalité des journaux, amis de l'ordre, réclament la clôture de ces foyers permanents d'agitation. Un ou deux, toutefois, pensent que cette mesure n'aurait pas de grands avantages, à cause des sociétés secrètes qui les remplaceraient.

À cette objection on peut répondre, d'abord, que les clubs et les sociétés secrètes existent déjà simultanément, et se prêtent un dérivatif, un exutoire qui détourne l'autre danger; — et ensuite, que la société secrète, bornée nécessairement à un certain nombre d'adeptes, gênée d'ailleurs par l'action de la police, n'est pas, comme le club, un lieu d'enseignement qui tienne ses portes ouvertes à deux battants, et où le premier venu puisse entrer pour s'enflammer aux leçons de l'orateur anarchique. La société secrète est au club ce que la maison de jeu clandestine est aux anciens tripots publics de Paris, qui conviaient les passants par le numéro flamboyant dont ils faisaient leur enseigne. L'ouvrier qui venait de toucher sa paye, le garçon de bureau chargé de sa sacoche, le jeune homme sans expérience, une foule de gens jusqu'alors étrangers à la fatale passion du jeu, apercevaient, en suivant leur chemin, le numéro fatal, cédaient à la tentation, et tombaient dans l'abîme. Ces mêmes personnes ne seraient pas allées dans la maison de jeu clandestine, qui n'est connue que des joueurs de profession, et dont l'action est nécessairement beaucoup plus restreinte. Encore est-il rare que le tripot secret échappe longtemps à la police.

Dans une société bien organisée, le club tel qu'on le voit fonctionner aujourd'hui en France au service du parti de l'anarchie, ne doit pas plus exister que la société secrète. La suppression de ces dangereux foyers de sédition ne serait nullement une atteinte au droit d'association, tel qu'il doit être légitimement maintenu.

Les journaux que nous recevons aujourd'hui, nous annoncent que le cabinet français a dû proposer hier à l'assemblée nationale un projet de loi ainsi conçu : « Les clubs sont interdits. » Ce sera sans doute une nouvelle occasion pour l'assemblée de prendre une attitude hostile envers le cabinet et le pays. Elle nommera une commission hostile au projet du ministère, et l'on aura un rapport concluant au rejet; mais, en revanche, l'assemblée nationale assumera sur elle toute la responsabilité des conséquences de son déplorable refus.

Quant hier, dans la séance de l'assemblée nationale de France, que l'on croyait perdu, a reparu à la tribune pour donner lecture de son nouveau rapport sur la proposition-Rateau. Il est beaucoup parlé dans ce rapport de l'activité qui préside à la confection des lois organiques, de l'ardeur avec laquelle l'assemblée aspire à se dissoudre. Le droit de pétition y est traité de violence morale à l'égard de la chambre; celle-ci doit veiller sur les premiers pas du chef de la république. Comme on le verra, le rapport que nous publions plus loin est tout aussi hostile contre le ministère que contre la presse et le droit de pétition. On conçoit que le rapport conclut au rejet de la proposition. La discussion est fixée à lundi, elle sera des plus tumultueuses, à en juger de l'empressement des députés de toutes les nuances à se faire inscrire pour parler sur la proposition-Rateau. On les a vus envahir toute la partie du bureau à la droite du président, pressant, hurlant, écrasant les malheureux secrétaires.

Si l'assemblée maintient en séance publique les conclusions du rapport de M. Grévy, l'opinion publique ne restera certainement pas impassible. La chambre couvre sa résistance du manteau de l'intérêt public; mais le premier effet de cette résistance sera de répandre l'inquiétude; nous ne voulons pas dire quel pourrait être le second.

Immédiatement après le rapport de M. Grévy, un autre rapport favorable à la demande d'urgence faite par M. Billault à propos du budget, a été communiqué à cette assemblée. La chambre a voté l'urgence. Ici, nouvelle preuve de ses mauvaises dispositions à l'égard du ministère.

La commission d'une commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'établissement d'une école d'administration a été annoncée dans la même séance. La grande majorité des commissaires nommés est opposée au projet de loi présenté par le ministre. On le voit, c'est un parti pris par la chambre de se poser hostile au cabinet.

De nombreuses nominations de préfets et de sous-préfets viennent de paraître au *Moniteur*. Elles portent ce caractère de choix éclairés et purement administratifs qui appartenait aux autres ordonnances provoquées par le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher. C'est ainsi qu'un gouvernement ferme et bien intentionné se manifeste au pays, et qu'il fait utilement sentir son action.

Les journaux de Rome, dévoués à la cause du radicalisme, réclament à l'envi que l'ordre du jour du général Zucchi n'a produit aucun effet sur les troupes pontificales. On compte sur leur fidélité au parti révolutionnaire, attendu que celui-ci a augmenté leur solde.

En attendant, le général Zucchi est en butte aux récriminations incessantes des organes de la démagogie. Si sa parole ne trouve nulle part d'écho, à quoi bon le maltraiter comme on le fait?

Les nouvelles du Piémont sont à la guerre. La *Concordia* se préoccupe beaucoup des mouvements du maréchal Radetzky qui quitte Milan pour surveiller certaines opérations militaires dans la Lombardie.

On ne tient toujours; mais, s'il en faut croire les feuilles ita-

liennes, les troupes impériales seraient à la veille de diriger contre cette ville une attaque décisive.

Le Piémont est tout entier livré aux ardeurs de la fièvre électorale. La guerre ou la paix avec l'Autriche est en ce moment même décidée par le corps électoral; toutefois, il se confirme que M. Gioberti devient tous les jours plus pacifique et que les instructions qu'il a données au représentant du Piémont à Bruxelles, portent le caractère évident de ses nouvelles tendances. Dans un conseil de cabinet, à Turin, sur sept ministres, quatre contre trois ont opiné pour ajourner la reprise des hostilités. M. Gioberti a fait partie de la majorité.

Les journaux allemands que nous venons de recevoir ne contiennent aucune nouvelle importante. Ils s'occupent presque exclusivement du dernier vote de l'assemblée nationale de Francfort sur la question de l'hérédité du chef de l'empire, question qui n'a pas été résolue. La *Gazette de Cologne* s'écrit: *Finis Germanica!* les feuilles autrichiennes regrettent maintenant que le nombre des représentants de l'Autriche qui ont siégé à Francfort, ne soit pas complet. En effet, il en manque cent, et certes, leur présence aurait changé le résultat des votes sur la question du chef de l'empire, qui a été résolue à une majorité de 37 voix se prononçant contre l'Autriche. On ignore encore complètement ce que fera le roi de Prusse; aujourd'hui les journaux allemands nous apprennent qu'une note a été envoyée par le cabinet de Berlin à tous les gouvernements allemands, dans laquelle on leur demande une déclaration franche et catégorique de leur intention au sujet de la formation de l'état fédéré. Une correspondance de Francfort assure que dans cette note les traités de 1815 sont pris pour base. La *Gazette de Cologne* prétend que la Prusse se déclare pour un état fédéral de l'Allemagne, même dans le cas où l'Autriche n'en ferait pas partie. Cette assertion est en contradiction avec ce que nous mandent toutes les correspondances de Berlin.

L'armée autrichienne a remporté une nouvelle victoire sur les insurgés, elle s'est emparée de Kremnitz et de Schemnitz deux villes fort importantes. La nouvelle de la fuite de Kossuth de Debreczin se confirme, la diète hongroise qui y était convoquée a jugé à propos de ne pas se réunir et elle a dissout l'armée insurgée.

A Kremsier, la gauche est de nouveau parvenue à élire M. Smolka à la présidence, ce qui prouve le peu d'accord qui règne entre les divers partis qui forment la droite et le centre.

Tandis qu'un congrès s'occupe à Londres de chercher la solution pacifique de la question des duchés de Schleswig-Holstein, nous voyons que le Danemark se prépare plus que jamais à la guerre. La diète danoise a résolu, dans sa séance du 19 de ce mois, d'appeler sous les drapeaux les miliciens de 1826 et de révoquer l'argent à ceux qui ont payé les sommes exigées pour être affranchis du service militaire.

La nouvelle que le prince Stourdza a donné sa démission d'hospodar de la Valachie est arrivée à Bucharest dans les premiers jours de janvier. Un kaimacan, dans la personne de Rosnovas, a été nommé. Cela serait-il destiné à ouvrir la voie à une réforme qui, des deux principautés de Moldavie et de la Valachie, en ferait plus qu'une?

Une rupture de digue a occasionné une terrible inondation dans les communes de Werkendam et de Werken. Dès que la nouvelle de ce sinistre fut arrivée à La Haye, le Roi a immédiatement fait parvenir aux autorités de ces communes une somme de deux mille florins pour être employée à secourir les victimes de l'inondation.

— Une collecte faite avant-hier à Schéveningue pour les familles des pêcheurs qui ont si malheureusement péri la semaine dernière, a produit une somme de fl. 228, 58.

— Aujourd'hui, a eu lieu l'enterrement de M. Aikema, sous-gouverneur des fils de S. A. R. le Prince d'Orange. Des domestiques de la maison du Prince accompagnaient de chaque côté le corbillard, qui était suivi de deux voitures de la cour. Dans la première se trouvait la famille du défunt, et dans la seconde S. A. R. le prince héréditaire d'Orange avec les aides-de-camp du Prince.

— Ces jours-ci trois sœurs jumelles, Anna, Margaretha et Barendina Reenes, de Harlem, ont célébré leur 70^e anniversaire de naissance.

Nous avons publié avant-hier la réponse du gouvernement danois au sujet de la question de Schleswig; la *Gazette d'Augsbourg* nous apporte aujourd'hui quelques détails fort intéressants sur la proposition de lord Palmerston dans la conférence qui a lieu en ce moment à Londres pour l'arrangement de cette question.

Suivant la feuille allemande, lord Palmerston a proposé comme base de la conclusion de la paix avec le Danemark la création d'un duché de Schleswig indépendant, qui, séparé du Danemark comme du Holstein, ne serait rattaché à l'un et à l'autre que par une union personnelle. Nous apprenons que dans la note adressée à ce sujet par le cabinet britannique au pouvoir central allemand, le ministre anglais attache une importance particulière aux paragraphes 2 et 3 de la constitution de l'empire d'Allemagne, adoptés à la première lecture par l'assemblée nationale. Voici quelle est l'argumentation de lord Palmerston dans la question des duchés de Schleswig et de Holstein. Dans une contestation comme celle dont il s'agit ici, où l'on fait valoir de part et d'autre des prétentions diamétralement opposées, la tâche de la puissance médiatrice, après qu'aucune des deux parties n'est sortie triomphante de la lutte, est de proposer un expédient par lequel chacune d'elles renonce à une partie de ses prétentions, tandis qu'il sera fait droit à l'autre; aussi ne peut-il être question d'une incorporation ni dans le Danemark ni dans la confédération germanique du duché de Schleswig indivis. Suivant lord Palmerston, la base la plus

naturelle de la médiation est un partage du duché de Schleswig d'après les nationalités, et par conséquent la réunion de la partie septentrionale avec le Danemark, en tant que la nationalité danoise y prédomine, et une incorporation du Sud du duché avec l'Allemagne. L'Angleterre, dit le ministre britannique, a proposé déjà antérieurement un pareil partage, mais plus tard elle a acquis la conviction que ce partage était inexécutable, parce que dans le Schleswig les nationalités ne sont pas nettement dessinées, mais qu'elles sont confondues, et que par cela même il est impossible de tirer une ligne de démarcation qui contenterait les Allemands comme les Danois; en outre, la proposition de partager le Schleswig a rencontré une opposition générale tant en Danemark qu'en Allemagne, et tout particulièrement dans le duché de Schleswig; aussi a-t-il fallu abandonner cette idée.

Lord Palmerston a songé en outre à une union constitutionnelle des duchés de Schleswig et de Holstein, qui auraient une administration séparée de celle du Danemark, auquel ils ne seraient rattachés que par l'union personnelle; mais le Schleswig ne devrait pas être admis non plus dans la confédération germanique. Cette proposition, dit lord Palmerston, a été repoussée par le Danemark; cependant, comme elle ne porte point atteinte aux droits du Danemark et qu'elle est plus que toute autre conforme aux vœux et aux intérêts des habitants du Holstein et du Schleswig, elle aurait mérité d'être prise en considération, si elle n'était devenue inexécutable après l'adoption des paragraphes 2 et 3 de la future constitution de l'empire d'Allemagne. Car, comme d'après les dispositions de ces paragraphes un état allemand ne peut être joint à un état non-allemand que par une union personnelle, une union constitutionnelle du Holstein, état de la confédération germanique avec le duché de Schleswig, qui politiquement n'appartient pas à l'Allemagne, est inadmissible tant que le Schleswig ne fait pas partie de la confédération germanique; mais l'on ne saurait exiger du Danemark une pareille concession. Comme il a fallu renoncer à ce plan, le seul moyen qui reste, c'est de ne réunir le Schleswig ni au Danemark, ni au Holstein ni à l'Allemagne, mais de lui assigner une position neutre et indépendante avec une constitution spéciale.

Nous n'avons pu apprendre quelles modifications particulières le gouvernement anglais a proposées pour cette indépendance du Schleswig, ni celles qui peuvent avoir été exigées par le Danemark.

C'est le 1^{er} février que doit s'ouvrir la session législative de l'Angleterre. C'est dans cette session, et dès le début, que doit s'accomplir les combinaisons de systèmes et de partis depuis longtemps méditées et préparées. Que fera le ministère? De quel côté cherchera-t-il l'appoint numérique qui lui est indispensable pour vivre? Ira-t-il aux Tories, en proposant, comme moyen d'accroître le revenu et de couvrir le déficit, l'établissement d'un droit fixe de 5 shillings sur les blés étrangers, ce qui serait un pas en arrière dans la voie ouverte par sir Robert Peel? Se rejettera-t-il, au contraire, vers les radicaux, en adoptant leurs vues financières et la réduction qu'ils demandent sur le budget des dépenses? Le *Times* est d'avis qu'il s'arrêtera à cette dernière mesure, sans indiquer de quelle manière. Le moment est solennel pour le cabinet. Il se trouve fort embarrassé de choisir, et pourtant il faut choisir! Le discours de la reine nous apprendra dans quel sens est son option. En attendant, nous croyons devoir faire connaître les éléments du débat qui se poursuit dans la presse sur cette question.

Voici d'abord comment s'exprime le *Morning-Chronicle*, sorti, comme on sait, du camp des whigs pour passer avec armes et bagages à la fraction commandée par M. Peel:

« Nous ne sommes pas disposés à traiter avec dédain les bruits avant-coureurs qui circulent depuis quelque temps au sujet des intentions ministérielles. Le gouvernement médite, dit-on, de revenir sur l'acte de 1846. Un droit fixe de 5 sh. par quarter sur le blé étranger serait le prix dont lord John Russell paierait l'adhésion du parti agricole (*Country party*) et l'accroissement de la majorité parlementaire.

« Nous savons bien que ce bruit a été démenti par un de nos confrères dévoué au cabinet. Mais nous nous souvenons aussi que, dans la session dernière, les ministres démentirent eux-mêmes, à diverses reprises, l'intention qu'on leur prêtait de revenir sur l'acte de cette même année 1846, qui avait réglé les droits sur les sucres, et cependant ils sont revenus sur cet acte!

« L'état du revenu peut fournir un prétexte très-spécieux pour accorder cette faveur aux protectionnistes. Sir Charles Wood (chancelier de l'Échiquier) est au bout de son rouleau. L'expédient qui consiste à emprunter, ou, comme disent plaisamment les ministres, à vendre des titres, cet expédient est désormais impossible. Et comme il n'y a vraiment pas beaucoup de choses sur lesquelles on puisse asséoir une taxe nouvelle, à l'effet d'aligner les recettes avec les dépenses, il est permis, *prima facie*, de conjecturer que le ministère saisira l'occasion qui se présente de remettre en lumière son projet favori de droit fixe et de le proposer à l'admiration et à la sanction du public. »

De leur côté, les Tories insistent vivement sur la nécessité d'établir ce droit fixe et de démolir l'œuvre à laquelle M. Huskisson et Peel ont travaillé depuis un quart de siècle. Ecoutez le *Standard* faisant la critique du système économique et commercial dont l'abolition des droits sur les céréales a marqué la dernière étape:

« Quelle que soit l'ignorance ou la stupidité de ceux qui, de 1825 à 1846, ont soutenu les progrès de la politique Huskisson-Peel, ils doivent comprendre aujourd'hui que l'apologie n'est plus possible. L'expérience a duré un quart de siècle. Durant les trois dernières années, elle a été complète. Et toutes les espérances que ce système avait fait concevoir ont été déçues.

« On nous avait dit que le revenu s'élèverait. — Depuis 1824, il a baissé de 500 millions par an.

« On nous avait dit que nos exportations s'accroîtraient. — Dans la seule année 1848, elles ont diminué de 125 millions.

« On nous avait dit que les impôts seraient réduits. — Voilà près de sept

ans que nous payons une taxe de guerre, — l'impôt sur les revenus, — laquelle nous a été octroyée pour remplacer les droits qui jusqu'alors avaient été exclusivement payés par l'étranger.

On nous avait dit que des rapports d'amitié s'établiraient avec les autres puissances, de telle façon qu'il nous serait permis de retrancher une grande partie de nos dépenses militaires et navales. — Demandez à l'association de Liverpool ce qu'est devenu cette promesse!

Enfin, on nous avait assuré que les autres peuples suivraient notre exemple. L'ont-ils fait? Les Etats-Unis nous ont-ils imités? Et le Zollverein? Et la France? Tout récemment encore n'a-t-elle pas frappé nos sels d'une taxe différentielle?

... Ce qu'a coûté cette expérience, nous n'essaierons pas de le dire. Mais on peut affirmer sans crainte, en ne tenant compte que des faillites survenues dans les trois dernières années, de la dépréciation éprouvée par les propriétés anglaises et coloniales, de la stagnation industrielle qui se fait sentir à toutes les classes; on peut affirmer, disons-nous, que cette expérience, dans les trois dernières années seulement, nous a coûté plus de dix années de guerre. Ceci paraît exagéré peut-être, parce qu'on ne peut le faire figurer en chiffres sur un livre, comme la dépense publique. Mais chacun peut l'apprécier approximativement, en considérant sa propre condition.

Prenez pour exemple la taxe des pauvres en Angleterre et dans le pays de Galles.

En 1825, le total de la taxe, y compris les dépenses d'administration qui étaient de 1 million sterling, et que la loi de 1834 a supprimées (ce qui est le seul bien que cette loi ait produit), s'élevait à environ 140 millions, soit déduction faite des dépenses d'administration, à 115 millions.

En 1843, cette même taxe s'est élevée à 135 millions. En apparence, ce n'est qu'une augmentation de 20 millions, et cette augmentation serait déjà considérable aux yeux de quiconque réfléchirait aux cruautés monstrueuses que la loi de 1834 a introduites dans la législation sur les pauvres. Mais l'accroissement est en réalité beaucoup plus fort.

En effet, la taxe des pauvres pèse à peu près exclusivement sur les produits de l'agriculture, et le revenu de ces produits est représenté par le prix du blé. Or, en 1825, le prix moyen du quarter de blé était de 66 sh., aujourd'hui ce prix moyen est de 42 sh. Donc les 135 millions de taxe pesant sur un revenu considérablement diminué, représentent un fardeau de 170 millions. C'est-à-dire, que la taxe des pauvres est en réalité augmentée de 50 p. c.

Voilà le fruit des expériences de MM. Huskisson et Peel. La dépréciation du produit et l'augmentation de l'impôt réagissent sur la terre, et les landlords sont ruinés en même temps que les fermiers.

On le voit, la guerre est déclarée à outrance. On peut contester sur les causes des faits constatés par le Standard, mais si les mesures de MM. Huskisson et Peel n'ont pas produit le mal dont on se plaint, elles ont eu, du moins, le malheur de n'y pas remédier. On ne saurait contester que les nations étrangères ne se sont pas empressées de supprimer les douanes à leurs frontières et d'ouvrir un débouché plus libre aux industries britanniques. Ces faits, quelle qu'en soit la cause, donnent une certaine force aujourd'hui au parti qui demande le rétablissement d'un droit sur les céréales, comme moyen de parer au déficit en accroissant le revenu, et aussi comme moyen de rendre à l'agriculture anglaise une partie de la protection dont elle a si longtemps joui.

Il est bien évident que M. Peel et ses amis ne peuvent prêter les mains à une combinaison qui est la destruction et comme la condamnation solennelle de leur œuvre. Obligés de faire opposition à ce plan, obligés, d'un autre côté, de proposer un moyen pour échapper aux embarras de la situation, ils n'ont d'autre que par la voie des réductions dans les dépenses. Bon gré mal gré, M. Peel devra accéder à la nouvelle campagne de M. Cobden en faveur de la rétrocession de la liberté d'importation.

Les dépenses, c'est là désormais qu'il devra porter le scalpel. S'il ne le faisait pas, il manquerait à sa mission et à sa gloire, et il serait d'autant moins pardonnable, que cette seconde moitié de la tâche est sans contredit la plus facile à accomplir. Diminuer les dépenses, c'est-à-dire les impôts, cela ne porte atteinte aux intérêts de personne. Cela peut blesser tout au plus les vieux préjugés de ceux qui veulent que la politique anglaise continue à mettre la main dans toutes les affaires du monde.

Si nous en croyons le Standard de Londres, un compromis viendrait d'être proposé par le ministère au parti tory. Ce compromis consisterait :

1. Dans le maintien d'un droit fixe de 5 ou 6 sh. sur les blés étrangers;

2. Dans une réduction du droit sur le thé et sur le tabac. Une partie des journaux tories combattent ces propositions comme insuffisantes, et voici, en deux mots, comment ils raisonnent :

« A l'heure qu'il est, le droit sur le blé est de 10 sh. Il est vrai que ce droit doit être, aux termes de l'acte de 1846, entièrement supprimé à partir du 1^{er} février prochain. Mais les tories regardent comme impossible que cet acte de 1846 ne soit pas modifié dès le début de la session, et, tant qu'à faire, ils veulent que la modification soit efficace. Or, disent-ils, le droit actuel de 10 sh., le blé ne peut se vendre, sur le marché intérieur, qu'à un prix qui est de 13 ou 14 sh. au-dessus de ce que le fermier devrait recevoir pour être couvert de ses frais de production. Sir Robert Peel l'a reconnu lui-même. Il est donc évident qu'un droit protecteur de 5 ou 6 sh. par quarter serait à peine la moitié de ce qui ne suffit pas, à beaucoup près, pour rémunérer le producteur. A quoi bon se donner les airs de la protection pour n'en pas avoir la réalité? A quoi bon transiger pour avoir un droit de 5 sh., quand un droit de 6 sh. est déjà trop faible? Mieux vaut attendre que l'acte de 1846 ait produit tout son effet, par la suppression absolue des droits, parce qu'alors l'excès du mal soulèvera de telles clameurs d'un bout à l'autre du pays, que le parlement sera bien forcé de faire cette fois tout ce qui sera nécessaire, et nous rentrerons dans la vérité des principes sans avoir eu à faire nous-mêmes aucune concession politique au cabinet. »

Quant aux réductions de droits sur le thé et sur le tabac, les mêmes journaux n'y attachent aucune importance. A leurs yeux, ce sera une perte sèche sur le revenu de la douane, et la compensation leur paraît assez mal imaginée au moment où le budget présente un déficit ordinaire de 50 millions.

D'un autre côté, ils combattent tout projet qui tendrait à couvrir ce déficit par une augmentation de l'income-tax. Selon eux, il n'y a qu'une seule chose à faire, relever les droits sur le blé étranger à un niveau tel qu'en protégeant efficacement la production intérieure, il alimente le trésor de recettes abondantes. Détruire l'acte de 1846, voilà en définitive leur cri de ralliement.

Il convient de se joindre à eux tous les représentants du shipping interest, tous les armateurs et constructeurs de navires qui ont été menacés par la présentation du projet tendant à

modifier les lois de navigation. La réforme des lois de navigation procède logiquement; disent-ils, de la réforme des lois sur les céréales. Celles-ci abolies, il n'y a plus de raison pour maintenir celles-là. Au contraire, si on rétablit les dernières après avoir fait l'expérience du mal qu'auront causé les atteintes qui ont été portées, on ne pourra plus toucher aux premières. Vous n'avez donc chance de vous sauver qu'en vous unissant à nous dans la campagne que nous allons entreprendre contre l'acte de 1846.

Le compromis offert par le ministère ne paraît donc pas devoir être accepté. Ce refus rétrécira singulièrement le cercle des combinaisons auxquelles le cabinet peut avoir recours dans la position où il se trouve. Il ne lui restera guère que deux partis :

Ou se jeter à corps perdu dans le système de l'association de Liverpool, qui consiste en une réforme complète du régime économique et financier;

Ou se livrer entièrement à la réaction organisée par les tories. Il n'est guère dans le tempérament du cabinet de prendre ces résolutions radicales. Il est plus probable qu'il empruntera un peu de tous les systèmes, qu'il proposera un petit droit sur le blé, qu'il effectuera une petite réduction dans les dépenses, croyant ainsi contenter tout le monde, en ne satisfaisant, en réalité, personne.

Au surplus, nous ne sommes séparés que par une semaine de l'époque fixée pour l'ouverture de la session. Il est inutile de conjecturer, quand les faits sont si près de prendre eux-mêmes la parole.

Nouvelles d'Allemagne.

On lit dans la Gazette universelle Allemande la lettre suivante de Berlin sur la question du chef de l'empire allemand :

La question du chef de l'état allemand fédéré n'est pas aussi près de sa solution qu'on le croit généralement. Les scrupules qu'éprouvait la couronne de Prusse à se charger de cette dignité et de ses obligations ont plutôt augmenté que diminué, et M. Camphausen, si son séjour à Berlin se rattache à cette question, n'aura rapporté à Francfort que des déclarations conditionnelles. Ce qui est certain, c'est que le roi de Prusse n'acceptera pas la couronne impériale directement des mains de l'assemblée nationale, mais que l'avis qui a prévalu dans le cabinet prussien, c'est que la question du chef de l'empire d'Allemagne ne pouvait être décidée que par la convocation d'un congrès de princes allemands, qui s'entendraient à ce sujet avec l'assemblée nationale. Un congrès de cette espèce se réunira probablement à Francfort sur-Mein; les gouvernements allemands pourront alors y faire valoir le droit que jusqu'ici ils paraissent s'être réservé tacitement, de se prononcer à leur tour sur la constitution de l'état allemand fédéré.

Ce qui précède se trouve en quelque sorte confirmé par une lettre de Francfort qui émane d'une source ordinairement bien informée.

« On a parlé ces jours-ci d'une note que le cabinet de Prusse était à la veille de remettre au gouvernement central provisoire au sujet de la question de constitution. D'après des assertions dignes de foi, la teneur principale de cette note serait la déclaration que la Prusse envisage les traités de 1815 comme la base sur laquelle doit être érigé le nouvel édifice constitutionnel. Toutefois, il regarderait comme possible et non obligatoire d'accepter la couronne impériale, si on pouvait démontrer que les conditions de la constitution fédérale, et que les intérêts de la Prusse, exigent une autre union plus étroite, fondée sur une autre base, et que les états qui voudront y prendre part. On ajoute que des notes identiques sont adressées aux différents gouvernements de l'Allemagne. »

Le Mercure de Souabe annonce qu'on espère qu'il sera fait droit enfin aux réclamations réitérées des autorités judiciaires de Francfort touchant l'extradition des individus accusés d'avoir pris part à l'assassinat du prince Lichnowsky et de M. d'Auerswald, qui, comme on sait, sont internés à Verdun par le gouvernement français. La commission d'enquête siégeant à Francfort est parvenue à recueillir les preuves suffisantes, autant que cela est possible sans confrontation, pour constater la culpabilité de ces individus; par conséquent le gouvernement français n'hésitera pas plus longtemps à donner suite à ces réclamations, d'autant plus qu'il existe un cartel entre lui et la république de Francfort.

Vienne, 21 Janvier. — On vient de recevoir des nouvelles de la Hongrie. Les armées impériales ont occupé les importantes positions de Schemnitz et de Kremnitz. On s'attend à voir encore aujourd'hui publier le 17^e bulletin de l'armée. Le prince Windischgrätz est attendu ici; son séjour ne sera que de courte durée. Le bruit est répandu que l'ancien ministre hongrois Bathiany a été condamné à mort, mais les nouvelles de Pesth du 17 n'en font aucune mention. Les inondations causent de grands dégâts.

La diète de Kremsier a de nouveau élu M. Smolka à la présidence de l'assemblée. On sait que c'est M. Smolka qui a présidé la diète récalcitrante de Vienne. La gauche a donc remporté un nouveau triomphe.

Voici comment s'exprime le Correspondant autrichien sur les délibérations de l'assemblée nationale allemande :

Qu'il est grand le nombre des députés autrichiens qui ne siègent pas à l'église de St-Paul! Plusieurs ne s'y sont pas rendus, dans quelques districts il n'y a pas eu d'élection, d'autres députés sont accrédités près des cours étrangères, d'autres se sont absentés sans compte, d'autres, enfin, ont résigné leur mandat. Ne devrait-on pas aviser énergiquement à ce qu'aucun député autrichien ne laisse plus longtemps son siège vacant à l'église de St-Paul, afin qu'on ne dise pas, quand il sera trop tard : Si des députés autrichiens qui n'étaient pas à leur poste la moitié seulement eût voté dans le sens de l'Autriche, on n'aurait pas pris une résolution de nature à préparer des embarras à l'Autriche. Déjà à la première lecture des paragraphes 1 et 2, il y aurait eu une autre majorité s'il n'avait pas manqué tant d'Autrichiens. La solution de cette question auto-allemande ne pourrait qu'y gagner, si tous les députés autrichiens à l'assemblée nationale se rendaient à leur poste. L'Autriche peut-elle se rendre le témoignage d'avoir rempli sa tâche tant que le nombre de ses députés ne sera pas complet? Si une résolution irréfléchie la force peut-être à se séparer de l'Allemagne, ne faut-il pas en rejeter une partie de la faute sur la manière défectueuse dont elle est représentée? Nous souhaitons que cette circonstance soit prise en sérieuse considération et qu'on s'occupe le plus promptement possible des mesures nécessaires pour porter à son état normal le chiffre des voix de l'Autriche à l'assemblée nationale.

On lit dans l'édition du soir de la Gazette de Vienne :

Les nouvelles d'aujourd'hui du 13 mandent encore qu'il régnait en Lombardie une certaine agitation, avant qu'on n'y connût les résultats obtenus en Hongrie par l'armée impériale. On regardait ici comme impossible la prise de Pesth.

On a arrêté et fusillé à Milan un agent venu du Piémont et qui cherchait à distribuer parmi les troupes impériales des proclamations hongroises

dans lesquelles on sommait les soldats magyars de passer le Tessin et de former une légion pour marcher au secours de Kossuth. Ces proclamations sont signées par un ex-capitaine dans l'armée impériale, le baron Spleny, qui a été contraint de quitter Vienne, où il était poursuivi pour crime de faux. Voilà de quelle espèce d'individus se servait Kossuth. Toute l'armée est animée du meilleur esprit et attend avec impatience l'explosion de la première démonstration hostile.

Pesth, 14 Janvier. — On dit qu'hier on a apposé les scellés sur la banque de Hongrie; cette mesure se rattacherait à l'émission des billets de banque hongrois, dont ladite banque a garanti une partie (les billets de 1 et de 2 florins). Une députation du commerce de Pesth s'est rendue ces jours derniers auprès du prince Windischgrätz pour lui demander quelle résolution avait prise le gouvernement au sujet des billets de la banque de Hongrie; le prince a répondu que cette résolution serait connue dans quelques jours. Les billets de la banque de Hongrie de 100 florins sont cotés aujourd'hui à 4 et 5 p. c. et ceux de 1 et de 2 florins à 2 p. c. au-dessous des billets de la banque d'Autriche. On paie ici 8 à 10 p. c. agio pour la monnaie d'argent et jusqu'à 40 p. c. pour l'or.

Le steamer de guerre Messaros est tombé au pouvoir des troupes impériales; il a été incorporé à la marine autrichienne et a reçu le nom de Schlick.

Le fait suivant prouve quels moyens employait l'ancien gouvernement pour se procurer de l'argent. Il fit annoncer au commencement de décembre que le service des postes était rétabli et que leur départ avait lieu de nouveau pour l'étranger, mais que toutes les lettres devaient être affranchies. Comme il était facile de le prévoir, après une longue interruption du service postal, on remit une masse de lettres au bureau des postes, en acquittant le port, mais aucune n'arriva à sa destination et le public en fut pour son argent.

La Gazette d'Augsbourg donne un exemple des moyens dont se servait le gouvernement hongrois pour obtenir de l'argent. Il annonçait au commencement de décembre, que les postes allaient reprendre leur cours et partir pour l'étranger; mais que toutes les lettres devaient être affranchies. Naturellement, après avoir été privées si longtemps de la poste, les habitants ont affranchi une foule de lettres, mais pas une seule n'est partie pour sa destination, et le public a été frustré de son argent.

Nouvelles d'Italie.

Rome, 16 Janvier. — Une assemblée électorale a eu lieu hier soir dans le grand théâtre de Tordinona. On devait présenter au peuple une liste de noms choisis par la commission électorale pour qu'il désignât des candidats. Aujourd'hui, le dépouillement du scrutin aura lieu et l'on connaîtra les noms de ceux que le peuple a choisis pour candidats.

Il est certain que la commission de gouvernement fera une déclaration portant que la constituante romaine servira de base à la constituante italienne.

Ponte-Corvo (enclave pontificale dans les états napolitains) tient pour le pape. Les notables du pays se sont réunis et ils ont voulu protester contre Rome.

Le ministre de l'Intérieur a adressé une nouvelle proclamation aux habitants de la capitale, dans laquelle il leur annonce que le parti révolutionnaire n'est pas rassuré sur la disposition des esprits. Le ministre termine par un hypocrite et odieux rapprochement. « Une époque de régénération, dit-il, s'annonce au milieu de la foudre et des éclairs, comme la loi de Dieu sur le mont Sinaï. »

La liste des villes où les désordres continuent augmente chaque jour.

A Foligno, il y a eu conflit entre la garnison et les habitants; un homme a été tué, la troupe a été obligée de se retirer à Pérouse.

A Corneio, les curés ont refusé leurs registres pour la confection des listes électorales. Le cardinal Clerelli leur avait ordonné de ne les donner que sur l'ordre de l'évêque; on veut s'emparer de force.

A Genzano, l'excommunication du pape a été affichée déchirée, puis remise. Dans la Romagne, l'immense majorité des campagnes se déclare contre la constituante. Le général Latour et les Suisses ont déclaré qu'ils n'abandonneraient jamais la cocarde pontificale.

Ponte-Corvo s'est détaché du gouvernement romain actuel. A Frosinone, 30 carabiniers ont déserté.

M. de Latour d'Auvergne, chargé de dépêches pour M. d'Harcourt, ambassadeur de France, a débarqué à Civita-Vecchia et est reparti sur-le-champ pour Gaète.

On écrit de Bologne au Conciliatore :

« Le bruit s'est répandu à Ferrare que les Autrichiens avaient occupé Misola; cette nouvelle est fautive. Peut-être vient-elle d'une concentration de troupes autrichiennes sur la rive gauche du Pô et de l'établissement d'une espèce de quartier-général à Ariano. Une lettre arrivée hier 15 janvier, de Rome et écrite par une personne qui a eu part au gouvernement, 16 novembre, annonce comme positive et prochaine une intervention en faveur du pape. »

On lit dans la Correspondance de Rome :

« Comme quelques feuilles ont osé affirmer sans réserve qu'il n'y a rien de sérieux dans les affaires ecclésiastiques transportées à Gaète, nous pensons qu'il n'est pas inutile d'ajouter quelques renseignements sur une matière si importante pour le gouverneur des administrations diocésaines. Ains, nous renouvelons l'avis que les congrégations ecclésiastiques n'ont pas fermé leurs bureaux, et que les affaires déjà en cours elles reçoivent les demandes qui leur sont de nouveau présentées. »

Le cardinal Castracane reste chargé de la pénitencierie. — Le cardinal Bianchi, préfet de la discipline régulière, a reçu la signature des rituels indulgences. — Mgr d'Andréa, archevêque de Métilène, est chargé de la congrégation du concile; telle des évêques et réguliers, est confiée à Luccardi, secrétaire. — La signature des brefs a été donnée à Mgr Picchi substitut du secrétaire. — La daterie continue à fonctionner sous la direction de Mgr Barbolani, sous-dataire. — La chancellerie est confiée à Gioja, régant, et six prélats abrégiateurs qui y sont attachés. — La grande est dirigée par Mgr Bernabo, secrétaire. — La congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires n'a pas été suspendue; Mgr. Consecratore, a reçu des pouvoirs pour les affaires purement ecclésiastiques.

Il n'y a que la secrétairerie d'Etat qui ait été transférée à Gaète; plus grande partie des archives, la correspondance des nonciatures ont été transportées quelques jours avant le départ du pape. Ce fait du transport des archives n'a pas été démenti, et paraît certain; il est singulièrement embarrassant pour ceux qui n'ont su expliquer le séjour du pape qu'en supposant de profondes combinaisons diplomatiques, auxquel-

...int-père aurait successivement adhéré. On sait que le cardinal Antonelli a été nommé pro-secrétaire d'Etat.

Comme de nombreuses instances et suppliques ont été envoyées à Gaète, tant du royaume de Naples que des autres pays, le saint-père a reconnu nécessaire d'établir à Gaète un pro-secrétaire des mémoires; il a nommé à ces fonctions le cardinal Altieri et l'a en même temps chargé de transmettre aux congrégations qui siègent encore à Rome les documents et demandes qui ont rapport à leurs attributions respectives. Voici la lettre adressée par le cardinal Altieri aux préfets et secrétaires des congrégations:

« Le saint-père ayant daigné me confier le dépouillement et le rapport des mémoires qui lui sont présentés, m'a enjoint en même temps de vous remettre toutes les suppliques qui ont rapport à votre congrégation, afin que vous y fassiez justice de la manière que vous jugerez plus convenable et opportune. Je joins à cette lettre plusieurs de ces instances, auxquelles vous saurez donner le cours et l'issue qu'elles méritent. Je vous transmettrai de même celles que sa sainteté pourra recevoir et me confier. »

Gaète, 22 décembre 1848. L. Card. ALTIERI.
Ce que nous venons de dire peut servir d'explication à la lettre que le cardinal Antonelli a adressée aux nonces, sous la date du 28 novembre. Bien qu'on doive adresser à Gaète tout ce qui est du ressort de la secrétairerie d'Etat, néanmoins les administrations diocésaines qui ont à Rome un agent accrédité auprès des congrégations peuvent user de cette voie pour l'expédition des affaires ordinaires.

Tel est jusqu'ici l'état des choses; nous savons de source certaine que l'intention de sa sainteté est que les congrégations ne soient fermées qu'à la dernière extrémité. Cette volonté s'exprime du saint-père a empêché le départ de plusieurs prélats qui ont dû rester à Rome pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Ceux d'entre eux qui étaient membres du haut-conseil ont pour la plupart refusé d'assister aux séances; ils ont donné leur démission dès les premiers jours, convaincus qu'ils étaient de la tournure que prendraient les événements. On a mentionné dans les journaux de Rome que le cardinal Antonelli a écrit au pape pour lui proposer de se retirer à Capri.

Mort de l'assassin de M. Rossi.
Nous trouvons les détails suivants dans une lettre de Rome publiée par le *Tempo* de Naples, et que reproduit l'*Univers*; on y remarquera ce que dit le correspondant de la feuille napolitaine sur la mort de l'assassin de M. Rossi, et du meurtrier de Mgr. Palma.

« Les bataillons de la garde civile de Campo-Mazzo et Colonna sont les seuls qui se prêtent aux menées des révolutionnaires. Sans ces deux bataillons, ils ne pourraient rien faire. Les autres sont mécontents comme la majorité de la population, mais ils laissent agir cette minorité turbulente qui supplée au nombre par l'audace. »

Dans le dixième bataillon, *Campitelli*, le capitaine Monti a été obligé de donner sa démission par un petit nombre de ses soldats qui se rendirent chez lui en armes, la bouche pleine de menaces pour l'y contraindre. La même chose serait arrivée au colonel Amici, si le bataillon entier ne s'était serré autour de lui pour le défendre.

Les provinces, d'après le peu de nouvelles que nous en avons, sont dans une situation aussi triste que la capitale. Je dis le peu de nouvelles, parce que nos maîtres ont grand soin de ne rien laisser transpirer de ce qui leur est contraire. Leurs journaux sont les seuls qui aient la liberté de publier ce qui leur convient, et ils les remplissent de mensonges. Quant aux autres, on exposerait sa vie à vouloir dire la vérité. Non seulement on déchète les lettres, mais encore on ne les remet point si elles contiennent un mot qui paraisse suspect.

Quant aux journaux de Naples, l'entrée en est scrupuleusement interdite, parce qu'on craint qu'ils ne contiennent les actes du souverain pontife. On s'efforce par tous les moyens d'empêcher la publicité de ces actes, et lorsqu'il devient impossible de les cacher, on a recours aux plus indignes mensonges pour en détruire l'effet.

Vous voyez donc combien il nous est difficile de savoir exactement ce qui se passe dans les provinces. Nous avons appris cependant qu'à Viterbe le gouvernement du pape a fait arrêter un certain nombre de personnes, et qu'à Pérouse, où le peuple aurait voulu se révolter, on a fait fusiller un certain nombre de personnes.

A propos de Pérouse, je dois vous dire que l'assassin du malheureux comte Rossi y a été empoisonné par la même main qui lui compta douze mille écus pour payer l'assassinat consommé. On a voulu se débarrasser d'un scélérat dont les révélations auraient pu démasquer ceux qui l'armèrent du poignard.

On parle également de la mort du meurtrier de Mgr. Palma, secrétaire des lettres latines de sa sainteté. La justice du ciel atteint les coupables. Ce malheureux, au milieu des plus atroces douleurs et des plus effrayants remords, a en le bonheur d'entendre une voix secourable et d'expirer entre les bras d'un de ces pieux religieux dont on viola la demeure pour aller commettre ce crime atroce et sacrilège.

On raconte ici tous ces détails à voix basse, mais avec circonspection; on a peur des sicaires qui font toute la force de nos gouvernants. La religion romaine, inaugurée par le poignard, met dans le poignard toute confiance, et chacun sait qu'une seule parole imprudente peut être une sentence de mort.

On mande d'Alexandrie, le 15 janvier:
« Le duc de Savoie a appelé ici les généraux Durando, Bava, Chzranowski, pour délibérer des affaires de l'armée. La discipline se rétablit, grâce à quelques exécutions provoquées par le général Bava dans sa tournée d'inspection; beaucoup de soldats qui vendaient leurs effets d'équipement, et même d'armement, sont rentrés dans leur devoir. Le génie poursuit ses travaux aux environs d'Alexandrie. Les déserteurs hongrois et autres qui arrivent de la Lombardie sont questionnés; si leurs rapports sont vrais, le conseil supérieur de la guerre ne comprend rien aux mouvements militaires de l'ennemi. »

Deux nouvelles paraissent démorales quelque peu l'armée: la première, c'est l'annonce de l'exécution de l'assassin de M. Rossi par le saint-père; la seconde, c'est l'annonce de la démission de M. Rossi, qui a été présentée au conseil des ministres, présidé par le roi. MM. Gioberti, de Sotnuz, Ricci et Simeo auraient opiné pour ne pas reprendre encore les hostilités; contrairement à l'avis de MM. Ratazzi, Cadorna et Teichio, qui voudraient les continuer immédiatement.

Le ministre des finances de Toscane a présenté à la chambre un projet de loi pour l'émission de 14 millions de francs de papier-monnaie remboursables en 18 mois. Un rapport sur les besoins du trésor pour l'année 1849 précédait ce projet: le déficit sera de 12 millions et demi de livres. L'assemblée a ensuite nommé une commission chargée de préparer la réponse au discours de la couronne.

Nouvelles des Etats-Unis et du Mexique.
Les lettres des Etats-Unis du 10 janvier nous apportent une résolution de la chambre des représentants qui enjoint au comité spécial de lui soumettre un rapport sur l'abolition de la traite dans le district de Colombie.

La question de l'annexion de la Californie a occupé longuement le congrès, mais sans conduire encore à aucun résultat. La question de l'acquisition de l'île de Cuba a fait l'objet d'une discussion incidente dans la séance du sénat du 5 janvier. M. Miller, sénateur de New-Jersey, a demandé communication des lettres de la correspondance échangée au sujet de cette af-

faire entre les gouvernements d'Espagne et des Etats-Unis. Dans le cours de la discussion, il a été affirmé que M. Taylor, le nouveau président, est favorable à cette acquisition. La proposition de M. Miller a été écartée par 24 voix contre 19.

Une autre mesure occupe la législature; c'est celle de l'établissement d'un bureau des griefs, devant lequel pourront être portées les réclamations à charge du gouvernement, contre lequel il était impossible, jusqu'à présent, d'obtenir justice sans une décision spéciale du congrès.

Les nouvelles du Mexique sont du 2 décembre. Elles expriment des inquiétudes sérieuses en ce qui concerne les projets du mouvement insurrectionnel à Tampico. Le gouvernement avait adopté des mesures énergiques pour mettre fin à ces troubles et prévenir un nouveau démembrement de la république. On assurait que le général Parades se trouvait à Tampico où il préparait un nouveau *pronunciamento*. Un mouvement militaire a éclaté dans l'Etat de Honduras (Amérique centrale). Les insurgés se sont emparés de Comaya, capitale de l'Etat, et le gouvernement avait été obligé de se réfugier à Opatoco.

Le steamer le *Teviot* vient d'arriver à Southampton avec les malles des Indes-occidentales et du Mexique, il a à bord 1,166,250 dollars dont 25,263 pour payer une partie des intérêts de la dette mexicaine.

On apprend que le conseil législatif de la Jamaïque, mécontent des mesures du gouvernement, a décidé de l'ajourner et de refuser ainsi le vote des subsides.

Le congrès mexicain s'est ajourné le 2 décembre. Santa-Anna est soupçonné de complot contre le gouvernement mexicain. On s'occupe à Mexico de l'établissement d'une Banque nationale pour travailler à l'amortissement de la dette. On s'occupait également de la réorganisation de l'armée.

Les brigands continuent d'infester les routes entre Mexico et Vera-Cruz, les diligences y sont régulièrement dévalisées.

Les journaux de New-York annoncent l'arrivée dans cette ville de M. Cabet, à qui les démocrates ont donné un banquet, et qui s'est immédiatement mis en route pour la Nouvelle-Orléans, où il s'arrêtera quelques jours avant d'aller en Icarie.

Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 25 JANVIER. — L'attorney général d'Irlande vient de subir un nouvel échec par la cassation du jugement rendu contre Gogarty, condamné à la déportation pour crime de sédition. Le jugement a été cassé par la cour du banc de la reine à l'unanimité, parce que la nature du crime imputé à l'accusé n'était pas suffisamment spécifiée dans l'acte d'accusation.

Par suite de cette décision, les jugements rendus contre quinze autres individus pour s'être illégalement exercés aux manœuvres militaires, vont être également cassés.

Mercredi dans l'après-midi, une explosion terrible a eu lieu dans la bouillière de Darlaymain, à 2 milles de Barnsley. Au moment de l'accident il y avait dans la fosse soixante-dix à quatre-vingts ouvriers. Après quelques heures de travail, on est parvenu à en retirer 21 dont cinq à l'état de cadavre. La plupart des autres 16 avaient reçu des blessures plus ou moins graves. Il est à craindre que le plus grand nombre de ceux qui se trouvaient encore dans la fosse n'aient péri, ce qui porterait à plus de cinquante le nombre des victimes de cette catastrophe. Hier, dans la soirée, les abords de la fosse offraient le spectacle le plus désolant: on voyait à la lueur des torches qui éclairaient les travaux de sau-

vetage, les cadavres des victimes étendus sur le sol, et les débris de la fosse qui s'élevaient en l'air. Le budget de la guerre pour 1849 portera une réduction de 10,000 hommes dans l'effectif de l'armée britannique.

M. Elliot vient d'être nommé secrétaire du bureau de contrôle à la place de M. Wyse, démissionnaire.

Le marquis de Santi, ambassadeur extraordinaire du roi de Sardaigne, est arrivé hier à Londres.

Le prince héritaire et la princesse de Parme (Mademoiselle) sont arrivées hier au château de Windsor où la reine a invité LL. AA. RR. à passer une couple de jours; dans la soirée il y a eu grand dîner au château en l'honneur de LL. AA. RR.

M. Bancroft, ministre des Etats-Unis, a eu hier des conférences avec le chancelier de l'échiquier et avec M. Labouchère, président du bureau de commerce. Ces conférences sont relatives au projet qu'a le gouvernement de proposer au parlement l'abrogation des lois de navigation. On sait que déjà le cabinet britannique a sondé le gouvernement américain sur les intentions du cabinet de Washington en ce qui concerne les mesures de réciprocité que l'Angleterre doit naturellement attendre des autres puissances maritimes, comme compensation pour les avantages qu'elles retireront de l'abrogation des lois de navigation.

Le bruit a couru, hier et aujourd'hui, dans la cité, que les directeurs de la banque d'Angleterre baisseraient dans leur réunion hebdomadaire le minimum du taux de l'intérêt. Ce bruit se fondait sur ce que les principaux maisons de banque ne prennent pas plus de 2 ou 2 1/2 p. c. sur les bonnes valeurs. Mais cet espoir ne s'est pas réalisé, et le conseil des directeurs a eu lieu sans que cette mesure ait été prise.

Le conseil de la compagnie des Indes-Orientales, dans la séance d'hier, a refusé d'accéder aux conditions moyennant lesquelles la compagnie des chemins de fer de l'Inde proposait d'entreprendre la ligne de Calcutta à Delhi. Cette décision ajourne indéfiniment l'exécution du principal chemin de fer des Indes-Orientales.

Le prix moyen du froment en Angleterre a été la semaine dernière de 45 sh. 4 d. par quartier. Le droit sur le froment étranger reste à 10 sh. par quartier.

Les deux banques de Wrexham viennent de suspendre leurs paiements le même jour.

A dater du 1^{er} février prochain, les deux services quotidiens de bateaux à vapeur pour le transport des dépêches entre la France et l'Angleterre, seront exclusivement faits par le port de Calais; la compagnie du chemin de fer du Nord établit en conséquence, à dater du même jour, entre Paris et Calais un service de convois à grande vitesse, au moyen duquel le transport des voyageurs entre Paris et Londres s'effectuera constamment à heure fixe, au moyen de deux départs par jour, dans chaque sens, comme suit:

Depart de Paris. Arrivé à Calais. Arrivé à Londres.
11 h. 45 m. matin. 9 h. 45 m. soir. 4 h. 40 m. matin.
7 h. soir. 4 h. matin. 10 h. 30 matin.

Depart de Londres. Depart de Calais. Arrivé à Paris.
10 h. 30 m. matin. 6 h. 30 m. soir. 5 h. 30 m. matin.
8 h. 30 soir. 2 h. 30 matin. 10 h. 50 matin.

(C'est un trajet de quatorze heures et un quart pour le parcours entier de Londres à Paris.)

Ces deux services correspondront également, sans discontinuité, à heure fixe et chaque jour, avec Bruxelles, et transporteront les voyageurs dans les conditions suivantes:

Depart de Londres. Depart de Calais. Arr. à Bruxelles.
10 h. 30 m. matin. 6 h. 30 m. soir. 7 h. 40 m. matin.
8 h. 30 soir. 2 h. 30 matin. 11 h. 58 matin.
Dep. de Bruxelles. Arrivé à Calais. Arrivé à Londres.
Midi 15 min. 9 h. 35 m. soir. 4 h. 30 m. matin.
6 h. 15 m. soir. 4 h. matin. 10 h. 30 matin.

Un de ces convois conduit à Bruxelles par Courtrai et Gand; l'autre, par Valenciennes et Mons.

Nouvelles de Portugal.

Le steamer le *Pacha* est arrivé le 25 à Southampton avec les malles de la Péninsule. Nous avons par cet arrivage des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 19 janvier. En voici le sommaire d'après les correspondances des journaux anglais.

La discussion de l'adresse s'est terminée, le 13, à la chambre des pairs par le vote à l'unanimité du projet d'adresse qui n'est que la paraphrase du discours de la couronne.

A la chambre des députés, la discussion sur l'adresse a été très-animée. Le parti cabraliste s'est nettement dessiné dans cette discussion, et a attaqué énergiquement le ministre surtout sur la politique financière. Malgré cette opposition, il n'est pas douteux que le cabinet n'ait une forte majorité dans la chambre.

L'escadre de l'amiral Napier a quitté Lisbonne, le 18, pour se rendre à Madère.

La situation financière du Portugal est toujours déplorable. Le gouvernement cherche en vain à se procurer des ressources. D'ailleurs le pays paraît tranquille.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 19 JANVIER. — A partir du 1^{er} février prochain doivent cesser d'être admissibles en paiement des droits de douanes les billets de banque de St-Ferdinand, avec endossement. Cette admission avait été adoptée comme on sait, à cause du discrédit où étaient tombés ces billets. La cause n'existant plus, l'effet doit cesser. En effet, l'équilibre est rétabli aujourd'hui dans les changes et les billets ont recouvré leur ancien crédit. M. Mon fait preuve de la plus grande sagesse et d'une extrême habileté; aussi toute le monde applaudit-il aux mesures financières du gouvernement.

Le diversion de la Navarre sur laquelle avaient compté les carlistes, est un coup manqué. La situation de Cabrera devient de jour en jour plus critique, il a en face de lui un général qui ne lui laisse pas un moment de repos. Le général Manuel de la Concha, Marquis de Douro, justifie toutes les espérances qu'avaient fait concevoir son caractère et ses antécédents.

Les derniers bulletins de la Catalogne annoncent que Cabrera se cache dans le Monceny, mais on ne le laisse pas respirer.

NOUVELLES DE LA CATALOGNE.

Avant-hier, S. E. le capitaine-général de la Catalogne à couché à Aiguafreda; il est parti le lendemain matin avec sa colonne. On suppose qu'il se dirige du côté de Monceny, où on assure que Cabrera s'est réfugié. Aujourd'hui nous n'avons aucune nouvelle de Cabrera.

Le 14 janvier. — Le 14, les volontaires de Navarre de Euzko, ont atteint la bande de Basquetas, composée de 80 hommes, dans une maison de campagne des environs de Tivisa. Les carlistes ont pris la fuite à l'approche des colonnes; cinq d'entre eux seulement ont pu être faits prisonniers; mais le lendemain trente-cinq de la bande sont venus faire leur soumission, avec l'officier qui les commandait.

Toutes les nouvelles qui nous arrivent des expéditions carlistes entrées en Navarre et en Biscaye, pendant la nuit du 14 au 15, viennent à l'appui de ce que nous avons souvent répété, que les populations veulent, avant tout, conserver la paix et la tranquillité, en repoussant toute idée de guerre civile. Les jeunes gens des campagnes ont partout refusé de rejoindre les dépôts, qui, ainsi abandonnés et isolés, vont se trouver dans une position telle que les troupes royales en auront bientôt bon marché. Les mesures adoptées par le général Urbistondo sont telles qu'à l'heure présente ces bandes dispersées fuient devant un ennemi de plus en plus redoutable et font tous leurs efforts pour rentrer en France.

Principautés du Danube.

BUCHAREST, 20 DECEMBRE. — La St-Nicolas, fête de l'empereur de Russie, a été célébrée ici avec magnificence. La ville était brillamment illuminée. 500 soldats russes ont été traités à cette occasion. Dans différentes parties de la ville on a donné aux pauvres à manger et à boire, à boire surtout en abondance.

Un grand nombre de personnes sans abri sont arrivées ici fuyant de la Transylvanie. Tous les fugitifs seront très-bien reçus sur le sol valaque; des détachements considérables de troupes turques et russes, avec de l'artillerie, se sont dirigées vers les frontières, pour préserver les fugitifs de la poursuite des Szeklers. Les Szeklers se sont retirés à leur approche.

Les 300,000 roubles d'argent, que l'empereur Nicolas a offerts au pays comme prêt pour l'entretien de ses troupes, n'ont pas été acceptés; mais on a résolu que tout habitant, sans distinction d'état, donnerait trois piasses, pour former un fonds qui servira à l'entretien des troupes russes.

(Feuille hebdomadaire de la Transylvanie.)

Nouvelles de France.

PARIS, 25 JANVIER. — Nous trouvons dans le *Journal des Débats* les détails suivants sur la discussion à laquelle a donné lieu dans les bureaux de l'assemblée nationale la proposition Billault, ayant pour but de faire voter par l'assemblée le budget des recettes avant celui des dépenses.

Les bureaux se sont prononcés en général pour que l'assemblée fût saisie d'urgence de la proposition, mais ils ont été très-divisés sur les questions de principes en matière financière que soulève cette proposition. Les partisans du système de M. Billault, l'ont surtout appuyé sur les raisons d'économie politique. Dans leur conviction, il ne serait pas possible d'introduire des réductions nécessaires dans nos finances, si les dépenses étaient fixées, comme cela a eu lieu jusqu'à présent, avant les recettes. Ils pensent qu'il

Faut entrer dans une voie nouvelle, et que c'est le seul moyen de contraindre le ministère à présenter dès cette année le budget en équilibre et d'éviter ainsi une banqueroute.

Les adversaires du système de M. Billault l'ont considéré, avec raison, comme faux, inéxecutable, et tendant au renversement de toutes les idées admises jusqu'à présent en matière financière ; car toute recette ne peut être perçue par le trésor que si elle est basée sur une dépense reconnue nécessaire. Ils ont cherché aussi à démontrer que cette série de propositions que l'assemblée voyait s'accumuler devant elle, ébranlait la confiance et était de nature à empêcher la reprise des affaires.

M. Berryer a dit que la loi des dépenses est une loi de nécessité sociale, et pense que cette mesure n'a pour but que de jeter le désordre dans tous les services. Le maréchal Bugeaud a fait observer que les véritables économies ne peuvent avoir lieu que sur les crédits de l'armée et de la marine, mais que le budget, dans les circonstances actuelles, est subordonné à la politique. Veut-on, a-t-il dit, abandonner les idées d'intervention dans les pays voisins, telles qu'elles ont été proclamées par M. de Lamartine ? A-t-on résolu les questions qui sont engagées à l'intérieur ? Alors, si cela est, on peut diminuer sans inconvénient l'effectif de l'armée.

Enfin, M. Billault lui-même a reconnu qu'il n'était pas possible, pour 1849, de diminuer aucun des impôts actuellement existants, et que les moments de crise comme celui où nous nous trouvons étaient les plus mal choisis pour modifier les bases des impôts, parce que la difficulté des temps ajoutait encore à la difficulté inhérente à tout établissement de nouvel impôt.

On assurait aujourd'hui que le ministère avait pris la résolution de présenter très-prochainement le projet de loi qui interdit les clubs. Si la majorité rejette cette loi, à elle la responsabilité des conséquences.

M. Emmanuel Arago, ex-ambassadeur à Berlin, est venu aujourd'hui à l'assemblée nationale.

On assure que M. E. Arago sera remplacé dans son poste par M. de Ludre, ambassadeur à La Haye. Ce dernier aurait à son tour pour successeur M. Dubois de Saligny.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets une circulaire pour leur recommander de surveiller très-activement la formation de toute société qui chercherait à se mettre en rapport avec l'association fondée à Paris sous le titre de *Solidarité républicaine*.

Plusieurs journaux, entre autres le *Peuple* et la *Révolution démocratique et sociale*, publient la pièce suivante, qui se signe dans leurs bureaux :

Protestation du peuple de Paris contre le renvoi des accusés de mai devant la haute cour de Bourges.

« Attendu que le décret voté par l'assemblée, le 22 janvier, sur la proposition du président et du ministère, enlève les accusés de mai à leurs juges naturels ;

« Que la haute-cour est un tribunal politique et exceptionnel, institué d'ailleurs six mois après les faits du 15 mai courant.

« Attendu que ce décret, porte atteinte aux droits antérieurs et supérieurs à la loi positive, » reconnus dans la constitution elle-même (art. 3 du préambule) ;

« Le peuple de Paris proteste contre le renvoi des accusés de mai devant le tribunal exceptionnel de Bourges.

« Il engage les détenus de Vincennes à récuser cette juridiction politique et rétroactive, et à s'abstenir de toute défense collective ou individuelle.

« Il engage les accusés contumaces à ne point se livrer au jugement des ennemis de la république. »

Les fonctions du ministère public, près la haute cour nationale seront remplies par M. Boroché, procureur-général près la cour d'appel de Paris.

Les avocats-général qui assisteront ce magistrat ne sont pas encore désignés.

Les débats devant la haute cour de justice s'ouvriront à Bourges le lundi 5 mars.

L'autorité a eu, depuis quelques jours, des renseignements qui paraissent positifs sur les dispositions de quelques écrivains toujours prêts à rallumer la guerre des rues. C'est sans doute le motif qui l'a déterminé à consigner aujourd'hui les troupes dans les casernes. Nous espérons que les manifestations qu'elle surveille n'éclateront pas.

Assemblée nationale. — Séance du 25 Janvier.

La séance est ouverte à deux heures un quart. Plusieurs pétitions pour et contre la dissolution de l'assemblée sont déposées.

M. Lanjuinais dépose un rapport sur le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de dix millions pour avances à l'agriculture. Le rapport conclut au rejet.

On reprend la discussion du projet de loi sur l'organisation du conseil d'Etat, dont l'assemblée adopte les articles 19 à 23. La discussion est à peine écoutée par l'assemblée, fort agitée et inattentive.

Depuis un instant, le bureau est envahi par une foule de représentants, qui se font inscrire pour la discussion sur la proposition Râteau. C'est en vain que les cris de l'assemblée et les efforts du président luttent contre cet envahissement.

M. le président. La parole est à M. Grévy, rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Râteau. (Mouvement de curiosité.) Le bureau est toujours envahi.

M. le président. L'ordre d'inscription ne sera réglé qu'après la séance. Voix nombreuses. En place !

M. de Morigny. Je demande que la liste soit annulée, et que les inscriptions ne soient reçues qu'après la séance.

M. Grévy. Différentes propositions ont été renvoyées à la commission dont je suis l'organe. Quoique différentes par la forme, elles tendent toutes au même but, et la même raison politique existe pour décider l'assemblée à les repousser.

L'activité dont l'assemblée a fait preuve jusqu'à présent, les services qu'elle a rendus, l'ardeur avec laquelle elle aspire au moment de se dissoudre (rires d'incrédulité et murmures), tout se réunit pour faire écarter ces propositions qui, si elles étaient adoptées, entraîneraient la perte du temps que nous avons déjà consacré à notre œuvre et mutileraient cette œuvre. (Interruption.)

D'ailleurs, les circonstances dans lesquelles ces propositions se sont produites, les motifs qui les ont inspirées, les commentaires dont elles sont accompagnées, la violence morale qu'elles ont pour but (Murmures), rien ne permet de s'y arrêter. Le droit de cette assemblée ne peut être contesté, il n'est pas non plus, même par les plus zélés partisans de sa dissolution, ils l'ont proclamé. Ainsi, c'est chose certaine, nous avons le droit de faire les lois organiques. Sans doute l'énumération de ces lois organiques étant faite non par la constitution, mais par un décret postérieur, nous avons droit de modifier ce décret. Mais nous ne pouvons y persister, parce que nous devons accomplir notre œuvre, qu'aucun fait nouveau ne s'est produit depuis notre décret, et que nous seuls pouvons affermir dans la voie la république, dont nous n'avons devancé l'heure pour veiller sur ses premiers pas. (Mouvements divers.)

En présence de la réaction, suite ordinaire de toute révolution, en présence des attaques ardentes dont elle est l'objet, la république ne peut être défendue que par l'assemblée dont elle est l'ouvrage. (Très bien ! à gauche.)

On nous oppose que l'assemblée s'est compromise dans l'élection du 10 décembre, et qu'elle ne peut rester en face d'un pouvoir qu'elle n'a pas contribué à élever.

Comme corps politique, l'assemblée ne s'est immiscée en rien dans l'élection. Ce n'est qu'individuellement que les représentants ont pris part dans l'élection. C'était leur droit et leur devoir. Depuis quand les fonctions de représentants et les droits de citoyen sont-ils incompatibles ?

Indépendance dans le choix des candidats à la présidence, soumission absolue à l'élu du suffrage universel, tel est le double caractère de l'attitude de l'assemblée, et ce n'est point parce que la majorité de ses membres s'est prononcée en faveur d'un autre candidat que le candidat élu, qu'on peut poser en principe qu'elle doit se retirer. Ce serait créer le plus fâcheux précédent.

Savez-vous ce qu'on demande à l'assemblée nationale de reconnaître ? c'est de reconnaître qu'elle n'a plus la confiance du pays ! Mais alors, comment voulez-vous qu'elle se présente devant lui après avoir porté sur elle-même un pareil jugement. Non, on n'obtiendra pas d'elle qu'elle cède sa propre condamnation, et il ne lui est pas possible de se retirer devant l'attitude et le langage du ministère. (Bryante interruption.)

Le concours qu'elle lui offre, il le repousse. (Nouvelle interruption.) Une voix à gauche. Nous ne lui offrons rien.

M. Grévy. Le ministre dit à l'assemblée qu'il faut qu'elle se retire ; l'assemblée ne peut obéir à une pareille injonction.

A gauche. Très-bien ! A droite. Très-mal.

M. Grévy. Elle ne peut accepter devant le pays la responsabilité de l'inaction dans laquelle il la laisse, et votre commission ne peut vous le conseiller.

Il y a d'ailleurs une autre circonstance qui l'en détourne, je veux parler du système d'intimidation et de violence morale. (Murmures à droite.)

Une voix. Alors supprimez le droit de pétition.

M. Grévy, continuant. De ces articles de journaux, de ces pétitions... M. Puységur. C'est incroyable.

M. Grévy, poursuivant. Dans lesquels on signifie, avec menace à l'assemblée, que ses pouvoirs sont expirés, et qu'on les révoque au besoin. Eh bien ? malgré tout le zèle avec lequel on a excité l'opposition à l'assemblée, on n'a pu réunir que 173,113 signatures. (Mouvements divers.)

La question est des plus élevées ; il s'agit de savoir si un nombre quelconque d'individus a le droit de parler au nom du peuple et de s'arroger la souveraineté populaire. (Murmures.)

Si l'assemblée sanctionnait un pareil précédent, s'il passait dans nos mœurs, prenez-y garde, c'en serait fait de l'autorité en France, et vous donneriez le plus funeste exemple, en cédant à la pression qu'on veut exercer sur vous.

Voilà comment la question de dissolution s'est agrandie. C'est plus que la dissolution de l'assemblée qui est en cause, c'est son indépendance et sa dignité. On sait avec quelle violence fut attaquée la première constituante : elle sut, malgré ces attaques, poursuivre son œuvre. L'assemblée nationale imitera son exemple, et le pays, qu'elle en soit sûre, saura lui en tenir compte. (A gauche. Très-bien !)

Le bureau est de nouveau envahi. De toutes parts. En place ! en place !

M. le président. Il s'agit de savoir à quel jour la discussion sera fixée. Je propose samedi.

Plusieurs voix. Non ! non ! demain !

Autres voix. Lundi !

L'Assemblée, consultée, fixe la discussion à lundi.

M. Dezeimeris a la parole pour le rapport d'urgence sur la proposition Billault tendant à fixer le budget des recettes. M. le rapporteur, après quelques considérations générales sur les prodigalités de la monarchie, poursuit : A quoi tient le crédit ? Et comment le faire revenir ? Par l'esprit d'ordre, par la prudence. Les esprits mal intentionnés continuent à présenter notre avenir financier sous le jour le plus sombre. Pour sortir d'embarras et rétablir l'équilibre, le moyen est simple, cependant, c'est d'augmenter le bon usage de l'impôt qui régit et de supprimer les dépenses inutiles.

Pour rétablir l'équilibre il suffit que l'assemblée le veuille (Très bien ! à droite), et il est urgent que l'assemblée prenne une résolution, elle ne peut prendre pour bases du premier budget de la république l'ancien budget de la monarchie. Il faut donc s'enquérir soigneusement des recettes sûres et régler la dépense en conséquence. Tel est le but de la proposition de M. Billault, dont la commission vous propose, à l'unanimité, de déclarer l'urgence. Il n'est pas besoin de s'étendre longuement sur les motifs qu'il y a pour l'assemblée à adopter l'urgence. Les populations, épuisées, sont impatientes de soulagement. Il faut sortir de ce système des budgets provisoires. En admettant qu'il y ait une question politique, il importe que la discussion ait lieu le plus tôt possible. La commission, unanime sur la question de fond, c'est-à-dire l'urgence, s'est divisée sur la forme. Une minorité a exprimé le désir que l'examen des deux budgets eût lieu simultanément, mais cette opinion n'a pas prévalu. Nous demandons donc à l'assemblée de décider l'urgence par un vote immédiat.

M. Bineau fait remarquer à l'assemblée que ce rapport ne devrait porter que sur l'urgence, et qu'elle a fait un rapport sur le fond. L'assemblée, dit-il, ne doit statuer que sur l'urgence.

M. le président. L'assemblée ne doit statuer que sur l'urgence.

M. Ch. Dupin. (Aux voix ! aux voix !) La voie dans laquelle on vous engage est funeste. La proposition est mauvaise. (Bruit prolongé.)

M. Passy, ministre des finances. Je me propose de combattre la proposition ; mais je demande qu'elle soit discutée, et j'appuie l'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. le président. Il s'agit de savoir à quel moment la commission nommée dans les bureaux fera son rapport.

M. Billault demande que le rapport soit fait samedi. On ne peut se dissimuler que le rapport d'aujourd'hui porte plus sur le fond que sur la forme. On pourrait le discuter demain.

M. le président. Aux termes du règlement une autre commission doit être nommée.

L'Assemblée décide que le rapport de la commission qui sera nommée dans les bureaux sera fait samedi.

M. le président, revenant à la question d'hier, consulte l'assemblée touchant la nomination d'une commission de trente membres pour l'examen du budget des recettes et des dépenses.

M. Deslongrais monte à la tribune au milieu de l'épreuve commencée. Une foule de membres. On ne parle pas entre deux épreuves.

L'Assemblée décide qu'elle nommera demain la commission de 30 membres.

La séance est levée à 6 heures.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Lundi 29 Janvier 1849. — (Représentation n° 96.)

(Spectacle demandé.)

HAYDÉE OU LE SECRET,

opéra en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

Orné au second acte d'un décor nouveau, composé et peint par M. B. J. van Hove. Costumes nouveaux, confectionnés par M. Berkhout. Danses de M. Collet, maître de ballet.

On commencera à 7 heures précises.

KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG.

Dinsdag 30 Januarij 1849. (N° 29 in het abonnement.)

DE RIJKE ERGENAME,

dramatisch tafereel in vijf bedrijven.

Aanvang ten half seven uren.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, VENDREDI 26 JANVIER. — La tendance générale de notre bourse était un peu moins favorable qu'hier. Le 2 1/2 % et le 4 % hollandais étaient un peu plus faibles, leur cours était en baisse de 1/8 % les affaires insignifiantes.

Le 4 % russes ont subi une baisse de 3/4 % par suite de quelques ventes qui se sont effectuées ; les autres fonds russes sont très-fermes. — Les autrichiens se sont bien maintenus à leur cours. — Les espagnols et les portugais un peu plus faibles. — Les brésiliens en hausse et recherchés. — Les fonds américains du Sud ont fermé à peu près comme hier, sans avoir donné lieu à des affaires actives. Les mexicains étaient de nouveau en baisse. Les grecs aussi ont été négociés en baisse.

ROTTERDAM, VENDREDI 26 JANVIER. — Les fonds hollandais se sont bien maintenus à leur cours, avec quelques affaires en intégrales. — Les fonds belges et les ardoins n'ont pas varié, les coupons étaient fort recherchés, leur cours n'a cependant pas varié. Les fonds américains du Sud étaient généralement plus offerts et en baisse.

PARIS, JEUDI 25 JANVIER. — Même stagnation dans les affaires en fonds publics que ces jours passés. A l'ouverture du parquet, il y avait quelques dispositions à la hausse ; mais elles se sont dissipées sur le bruit qui a couru, vers la clôture, que quelques patrouilles circulaient dans les faubourgs St-Denis et St-Martin. On a dit aussi qu'hier, à l'Opéra, M. le président de l'assemblée nationale avait été tué. En définitive, la rente reste un peu en baisse sur hier, ainsi que la plupart des autres valeurs.

LONDRES, JEUDI 25 JANVIER. — Les fonds anglais ont encore été très animés aujourd'hui et les cours ont subi une nouvelle hausse. Les consolidés fermés hier 90 à 1/8, ont fait 90 5/8, 3/4 et restent à 3 heures 90 3/4, 7/8 au comptant et 90 7/8, 91 a terme. 3 % red. 90 5/8, 3/4. 3 1/2 % 91 1/2 et 5/8. Bons de l'Echiquier 43 à 46. Actions de la Banque 190 à 192. Les fonds étrangers plus fermes, et avec peu d'affaires. Mexicains 26 3/8, 3/4. Espagne 3 % 28 1/4 ; 5 % 15 1/4, 1/2. Holl. 2 1/2 49 1/4, 5/8.

BERLIN, JEUDI 25 JANVIER. — Les affaires étaient insignifiantes aujourd'hui. La tendance qui, lors de l'ouverture de la bourse a été faible, s'est un peu améliorée plus tard.

VIENNE, LUNDI 22 JANVIER. — Les fonds publics et des actions de banque très-fermes et recherchés. Le cours des actions de chemins de fer n'ont pas varié.

MADRID, VENDREDI 19 JANVIER. — 3 % 20 P. (après la bourse 19 7/8 13/16 A.) — 5 % 10 P. (après la bourse, 9 7/8 à 10 A.) — Dette sans intérêts 4 P. (après la bourse 3 7/8 A.) — Coupons 5 1/4 A., 5 1/2 P. — Billets du trésor 69 1/2 A 70 P. — Banque de St-Ferdinand 54 A., 55 P. — Changes : Paris, 5-14. — Londres, 49-25 P. 5-13 P.

BOURSE DE ROTTERDAM DU 26 JANVIER.

PAYS-BAS.— Dette activ. 2 1/2 % 49 3/4	ESP.— Ard. int. L. 510 5 0/0
Dito dito 3 % 59 1/2	RUSSIE.— Emprunt 5 %
Dito dito 4 %	Hope. 4 %
ESP.— Ard. de L. 170. 5 % 10 P.	AUTRICHE.— Certi. Mét. 2 1/2 %

BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER.

3 p. o au compt.	45 40	Belg. 3 p. 1838	CHEMINS DE FER.
» fin cour.	45 45	» 2 1/2 1845	Paris St-Germ. 320
Emprunt 1847	74 75	Société génér.	Par. Vers. r. dr. 120
» fin cour.	75 —	Esp. dette act.	» r. g. »
5 p. c. au compt.	75 20	» différée...	» Orléans... 702 50
» fin cour.	75 20	» nouv. 3 p.	» Rouen... 440
Banq. de Frano	1690	» dette int.	Paris Nord... 388 75
Cais. G. 1000		Naples 5 p. c.	» Strass... 381 25
Holl. 2 1/2 p. c.		Rome Em. 1844	» Lyon... »
Belg. 5 p. 1840	88		Zinc. Vieille Mt.
» 5 p. 1842	87 1/2		» Gr. Montag.

BOURSE DE BRUXELLES DU 25 JANVIER.

Dote. Compt.	81, 81	Belg. 3 p. 1838	Dito passiv. »
Dote. Rénormat.	81, 81	» 2 1/2 1845	Dito passiv. »
Belges.....	78, 80	4 p. c. de 1831	Mexique..... 26 3/8
Hollande 4 p. c.	78, 80	Pol. L. de 200	Russie..... 103, 105
Dito 2 1/2 p. c.		» 500	Colombie..... 27, 31
		» 250	Danois..... »

BOURSE D'ANVERS DU 26 JANVIER.

Belg. C de la	Aura. Métal. 5 78	P Dettediff. 1834
Bq. B. 2 1/2	Dito 2 1/2	Dito pass. 1834
Cert. de la soc.	L. / 250 E. 1839 325	A. Romme. Emp. à
» R. 2 1/2	Dito de / 500	A. H. H. C. 5
Emprunt. 3 5/8	Pol. L. de 200 370	Dito de nouv. 5
Dito. 4	Dito de / 500 274	P Pauss. Dito l.
Dite. 4 1/2	» 1000 274	» Berl. 1832
Ditode 1840. 5 87 1/2	» 50 1840. 110	P NAP. Cert. Falc 5
Dito 1842. 5	Dito 1845. 62	A. ETAT ROMAIN. 5
HOLL. D'act. 2 1/2	Espr. Ep. 1834 5 10 1/2	P 68, 68 1/2

BOURSE DE BERLIN DU 25 JANVIER.

Empr. vol. 5 100 1/2	A Ch Aix à Maest.	Hollande 2 1/2.
Obligat. 3 1/2 80	P Obl de la S. C. M. 98	Lots de Pol. 500 74 1/2
Russ. (Roths.). 103 1/2	104 1/2	Banque de Prus. 92 1/2
Dito Stiegl. 4 37 1/2	88 1/2	P Dito 300 99

BOURSE DE VIENNE DU 22 JANVIER.

Métalliques. 5 86 1/2	Emprunt 1834. 157 1/2, 158	Act. de la Banq. 1185, 1180
» .4	» 1839 92 1/2	Lots de 500 fl.
» .3	Ch. de fer Milan. 67, 68	Dito de 250 »
» 2 1/2 45 1/2, 46	» de Nord. 100 1/2	

CHANGES D'AMSTERDAM DU 26 JANVIER.

Paris 2/m..... 56 1/2	A Naples 2/m..... 76	A Londres court. 12	A
court.... 56 1/2	P Vienne 6/8..... 81 1/2	A 2/m..... 11, 95 A	
Madrid 3/m..... 235	A Francfort 6/8..... 99	A Hamb. court... 34 1/2	A
Lisbonne 3/m. 41 1/2	A S-Petersb. 2/m. 181 1/2	A 2/m..... 34 1/2	A
Gènes 2/m..... 45	A		

CHANGES D'ANVERS DU 26 JANVIER.

Amsterdam 1/2 A 1/2 av.	2/m.....	Francfort 1/2 210 1/2	A
2/m.....	Londres court. 25, 42 1/2	2/m.....	A
Rotterdam 1/2	2/m..... 45 P	Escompte. 4 % av.	A
2/m.....	Hambourg 1/2 185 1/2		
Paris court. 1/2 % av. P	2/m.....		

CHANGES DE BERLIN DU 25 JANVIER.

Amst. court. 142 1/2	A Hamb. 2/m. 150 1/2	A Vienne 2/m..... 90 1/2
2/m..... 142 1/2	A Londres 3/m. 6.25	A Francf. 2/m..... 56, 22
Hamb. court... 150 1/2, 151 A	Paris 2/m. 81 1/2	A St-Peth 3/8..... 104 1/2

CHANGES DE VIENNE DU 22 JANVIER.

Amsterdam... 157 1/2	Francfort... 112 1/2	Londres... 11, 19
Augsbourg... 112 1/2	Hambourg... 166	Paris..... 134

PAR TELEGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, SAMEDI 27 JANVIER.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.	
PAYS-BAS.— Dette active.	2 1/2 0/0 49 3/16
Dito dito	3 % » 59
Dito dito	4 % » 77 3/16
ESPAGNE — Ardoins de L. 510.	5 % » 11
Dito intér. L. 510.	3 % » 20 1/8
RUSSIE — Emprunt Hope 1798 & 1816.	5 % » 101 3/4
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques.	2 1/2 % » 89 1/2
PÉROU.	6 % » 35 1/2

LA HAYE, Chez C. van der Meer Spij, N° 17